

Monsieur C

Paris, le 4 janvier 2019

N° de saisine : D2018-15047 (à rappeler dans toute correspondance)

Objet : Accord amiable de solution à votre litige

Monsieur,

Vous m'avez saisi en vue de résoudre le litige vous opposant au fournisseur B, concernant la facturation d'électricité de votre logement dans lequel vous avez emménagé en juin 2018. J'ai le plaisir de vous adresser l'accord amiable auquel nous sommes parvenus, à l'issue du processus de médiation.

Vous reprochiez au fournisseur B de vous avoir facturé des frais de mise en service avec votre première facture éditée le 24 juin 2018, alors que vous êtes titulaire du chèque-énergie.

À la suite de l'intervention de mes services, B a accepté de vous rembourser les frais de mise en service d'un montant de 24,08 euros TTC.

Lors de votre entretien téléphonique avec mon collaborateur, vous lui avez confirmé avoir bien reçu le virement correspondant au remboursement précité.

J'estime équitable cette solution amiable et considère donc que ce litige est résolu.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le médiateur national de l'énergie Jean Gaubert

Copie: B